

INFRACTIONS EN ALLEMAGNE

INFRACTIONS	AMENDE (EN EUROS)	INTERDICTION DE CIRCULER	POINTS AJOUTES
Stationnement interdit	10 (15 si place handicapés)	x	x
Stationnement en double file	15 (20 si place handicapés)	x	x
Stationnement dans le sens contraire de la conduite	15	x	x
Non-respect d'un stop	10	x	x
Non-respect d'un stop avec mise en danger	50	x	3
Non-respect d'un stop avec accident	60	x	3
Refus de priorité	25	x	x
Refus de priorité avec mise en danger	100	x	3
Dépassement de vitesse jusqu'à 10 km/h	10 (15 si en agglomération)	x	x
Dépassement de 11 à 15 km/h	20 (25 si en agglomération)	x	x
Dépassement de vitesse de 16 à 20 km/h	30 (35 si en agglomération)	x	x
Dépassement de vitesse de 21 à 25 km/h	70 (80 si en agglomération)	x	1
Dépassement de vitesse de 26 à 30 km/h	80 (100 si en agglomération)	x	3
Dépassement de vitesse de 31 à 40 km/h	120 (160 si en agglomération)	Un mois si en agglomération	3
Dépassement de vitesse de 41 à 50 km/h	160 (200 si en agglomération)	Un mois	3 (4 si en agglomération)
Dépassement de 51 à 60 km/h	240 (280 si en agglomération)	Un mois si hors agglomération, deux si en agglomération	4
Dépassement de 61 à 70 km/h	440 (480 si en agglomération)	Deux mois si hors agglomération, trois si en agglomération	4

INFRACTIONS EN ALLEMAGNE

Dépassement au-delà de 70 km/h	600 (680 si en agglomération)	Trois mois	4
Non-respect d'un feu rouge	90	x	3
Non-respect d'un feu rouge avec mise en danger	200	Un mois	4
Non-respect d'un feu rouge avec dégradation de bien	240	Un mois	4
Non-respect d'un feu rouge de plus d'une seconde	200	Un mois	4
Non-respect d'un feu rouge de plus d'une seconde avec mise en danger	320	Un mois	4
Non-respect d'un feu rouge de plus d'une seconde avec dégradation de bien	360	Un mois	4
Alcoolémie (0.5 à 1.09 mg/l)	500	Un mois	4
Absence de port de ceinture	30	x	x
Absence du port de ceinture de l'enfant	40 (50 si plusieurs enfants à bord du véhicule)	x	1
Non-respect des règles de sécurité en présence d'enfant	30 (35 si plusieurs enfants à bord du véhicule)	x	x
Dépassement par la droite	50 (30 si en agglomération)	x	3
Passage piéton : Stationnement, dépassement, non-respect de la priorité du piéton souhaitant traverser	80	x	4
Feux de croisement non allumés hors agglomération en cas de visibilité réduite (pluie, neige et brouillard)	40	x	3
Conduite sans pneus hiver lors de conditions climatiques hivernales (verglas, neige)	40	x	1
Détention, transport et usage d'un détecteur de radar (ou application mobile)	75	x	4
Conduite sans équipement de sécurité (premiers secours et triangle)	15	x	x
Conduite sans vignette écologique dans une zone écologique (« Umweltzone »)	40	x	1

A noter : en cas de récidive, les autorités de police ont le pouvoir discrétionnaire d'augmenter le montant de l'amende.